

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la Région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces - habitats » du CSRPN**

Le nombre de votants est de : 13 membres  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

|                                    |                           |  |                            |
|------------------------------------|---------------------------|--|----------------------------|
| Date de la réunion :<br>16/01/2020 | Avis sans<br>rapporteur.s | Objet : Avis sur une DEP en 44 : sauvegarde d'amphibiens<br>par Bretagne Vivante à La Chapelle-sur-Erdre<br>N° de projet Onagre :2019-12-34x-01512 | Avis :<br><b>Favorable</b> |
|------------------------------------|---------------------------|--|----------------------------|

DEP demandée par Bretagne Vivante pour des captures de sauvegarde d'amphibiens afin de les faire traverser une route entre une mare et leurs habitats d'hiver.

Bretagne Vivante présente aux membres du CSRPN les résultats de capture (nombres d'individus et d'espèces).

Bretagne vivante et la DDTM44 ont régulièrement des échanges avec la commune de la Chapelle-sur-Erdre pour trouver une solution plus pérenne. La gestion de la route incombe maintenant à Nantes Métropole. La mare quant à elle, appartient au syndic de copropriété.

Bretagne Vivante demande cette dérogation pour la dernière année (demande annuelle depuis 2012), car mobiliser des bénévoles devient difficile.

Le CSRPN rappelle que la demande de 2019 devait être la dernière année et déplore qu'aucune solution pérenne n'ai été trouvée par la commune en 7 ans.

Avis de la commission « espèces-habitats » concernant la demande citée en objet :

- Favorable : 6
- Abstention: 7
- Défavorable : 0

Date de signature :  
31/01/2020

L'animateur de la commission « espèces - habitats »

